

Le 1^{er} juin 2016

MESSAGE AUX ABONNÉS

Relativement à la circulaire 2016-021 (03.01.53.01) portant sur les paramètres budgétaires relatifs aux comités des usagers et aux comités de résidents

La présente est pour vous informer de la mise à jour des annexes de la circulaire 2016-021 (03.01.53.01) concernant l'application des paramètres budgétaires relatifs aux comités des usagers (CU) et de résidents.

Les changements portent essentiellement à l'annexe 3 -Rapport financier des comités des usagers. Ce rapport se veut un canevas pour les membres des CU qui doivent réaliser annuellement une reddition de comptes inhérente aux dépenses réalisées par leur comité. De façon plus spécifique :

- une ligne supplémentaire a été ajoutée, afin que l'on puisse inscrire un revenu provenant d'autres sources, notamment celle d'un CU, pour des projets communs;
- une ligne a également été ajoutée afin d'inscrire les dépenses réalisées grâce aux dons destinés spécifiquement à un CU;
- des changements mineurs ont également été apportés aux annexes 1, 2 et 4 afin de tenir compte des changements à l'annexe 3.

Pour toute information additionnelle, vous êtes invités à communiquer avec la Direction de l'éthique et de la qualité au 418 266-7079.

Le directeur adjoint de l'évaluation et de la qualité,

Original signé par

Éric Fournier